

Comité Social d'Administration du 9 mars 2023

Conseil d'Administration du 14 mars 2023

**PROCÉDURE D'AVANCEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS CONTRACTUELS  
VOLUME DES PROMOTIONS**

Références réglementaires :

- Règlement de gestion des enseignants contractuels voté au Conseil d'Administration du 9 juillet 2019

Le règlement de gestion des enseignants contractuels adopté le 9 juillet 2019 par le Conseil d'Administration prévoit que les enseignants contractuels peuvent prétendre à un avancement de classe, lorsqu'ils sont placés au niveau immédiatement inférieur.

Ces avancements au choix reposent sur l'appréciation professionnelle des personnels contractuels concernés et sur les possibilités budgétaires allouées par l'établissement, à ces promotions. Leur nombre est fixé annuellement par le Conseil d'Administration, en corrélation étroite avec les volumes de promotion offerts aux enseignants titulaires (PRCE) de l'année N-1.

La partie entière du résultat ainsi obtenu définit le nombre de possibilités de promotions pour l'année en cours (N), tandis que la partie décimale (reliquat) est capitalisée pour la campagne de l'année suivante (N+1). Si le ratio n'est pas un nombre entier, la part inférieure à un est reportée et cumulable sur les années universitaires suivantes jusqu'à ce qu'il devienne un nombre entier.

**RECAPITULATIF DES POSSIBILITES DE PROMOTIONS D'ACCES A LA HORS CLASSE**

		PRCE HC
<b>Agents titulaires UL :</b>	<b>Promouvables 2022</b>	64
	<b>Promus 2022</b>	14
<b>Agents contractuels UL:</b>	<b>Promouvables 2023</b>	3
	Ratio de promotions (1)	0,66
	<i>Reliquat campagne N-1</i> (2)	0,67
	<b>total (1) + (2)</b>	1,33
	<b>Nombre de promotions offertes</b>	<b>1</b>
	<i>reliquat pour campagne suivante</i>	<b>0,33</b>

RECAPITULATIF DES POSSIBILITES DE PROMOTIONS D'ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

		PRCE CE
<b>Agents titulaires UL :</b>	<b>Promouvables 2022</b>	65
	<b>Promus 2022</b>	12
<b>Agents contractuels UL:</b>	<b>Promouvables 2023</b>	1
	Ratio de promotions (1)	0,18
	<i>Reliquat campagne N-1</i> (2)	0,90
	<b>total (1) + (2)</b>	1,08
	<b>Nombre de promotions offertes</b>	<b>1</b>
	<i>Reliquat pour campagne suivante</i>	<i>0,08</i>